



MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

Abidjan le 11 mai 2021

COMMUNIQUÉ

PRIX MAXIMA DE LA TONNE DE CIMENT

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie porte à la connaissance des opérateurs économiques et des populations que, dans le cadre de la crise énergétique, les prix maxima du ciment sur toute l'étendue du territoire national sont fixés comme suit:

DÉSIGNATION	PRIX SORTIE USINE TTC (FCFA)	PRIX DE DETAIL TTC (FCFA) ABIDJAN/SAN PEDRO ET DANS UN RAYON DE 300 KM		PRIX DE DETAIL TTC (FCFA) AU-DELÀ DE 300 KM	
		TM	Sac 50 kg	TM	Sac 50 kg
CIMENT CPJ 32.5	73.000	85.000	4 250	90.000	4 500
CIMENT CPJ 42.5	75.000	90.000	4 500	95.000	4 750

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie tient à rassurer les populations que toutes les dispositions sont prises, de concert avec les industriels, pour assurer l'approvisionnement régulier du marché.

Le non-respect des prix sus indiqués expose les contrevenants à des sanctions prévues par la réglementation.

Infoline : **27 20 22 95 28 / info@commerce.gouv.ci**

Souleymane DIARRASSOUBA

*Pour toute authentification des communiqués du Ministère du Commerce et de l'Industrie,
rendez-vous sur les sites : www.gouv.ci, www.commerce.gouv.ci
et sur la page Facebook/commerceindustrie225*

Immeuble Postel 2001, 18^{ème} étage
BP V 142/143 Abidjan Tél: (+225) 27 20 22 95 28
E-Mail: info@commerce.gouv.ci

[facebook.com/commerceindustrie225](https://www.facebook.com/commerceindustrie225) www.commerce.gouv.ci